

CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 avril 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Stéphanie CAUVIN, Lionel LERÉVÉREND, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC

Excusés : Laurent CARRÉ (pouvoir à Mme Thérèse PARIS), René DIGARD (pouvoir à Christophe LELIÈVRE), Martine DUPONT, Joël LIAIS

Secrétaire de séance : Christophe LELIÈVRE

1. Approbation du compte administratif budget communal 2016

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif budget communal 2016 dressé par Monsieur Le Maire après s'être fait présenter le budget 2016 constate les réalisations suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	343 222,76 €	
Recettes budget principal		<u>451 023,64 €</u>

Résultat de fonctionnement = 107 800,88 €

Excédent reporté budget principal (N-1) 286 391,13 €

Résultat à affecter =	394 192,01 €
------------------------------	---------------------

Section d'investissement

Dépenses	146 738,09 €	
Recettes		<u>135 273,55 €</u>

Résultat d'investissement = - 11 464,54 €

Résultat antérieur 45 986,50 €

Solde d'investissement =	34 521,96 €
---------------------------------	--------------------

Reste à réaliser

Dépenses	73 491,80 €
Recettes	<u>0,00 €</u>

Solde du reste à réaliser =	- 73 491,80 €
------------------------------------	----------------------

Besoin de financement =	- 38 969,84 €
--------------------------------	----------------------

Après délibération, le conseil municipal approuve ce compte administratif budget communal 2016 à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2016

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil doit procéder à l'adoption du compte de gestion.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisé par le Trésorier et le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016 dont les comptes sont conformes à ceux du compte administratif du budget pour le même exercice.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce compte de gestion budget communal 2016 à l'unanimité.

3. Affectation du résultat budget communal 2017

Le résultat à affecter étant de 394 192,01 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le reporter de la façon suivante au budget 2017 :

Résultat reporté au budget investissement (Article 1068)	38 969,84 €
---	-------------

Résultat reporté au budget fonctionnement (Ligne 002)	355 222,17 €
--	--------------

4. Vote des taux d'imposition 2017

La Communauté d'Agglomération le Cotentin ayant été créée le 1^{er} janvier 2017 et ayant voté ses taux d'imposition, il est proposé au conseil municipal pour assurer la stabilité globale du système fiscal consolidé (commune + EPCI) de tenir compte de la variation du taux de l'EPCI pour ajuster les taux communaux afin de ne pas augmenter la pression fiscale pour le contribuable.

Taux proposés :

- Taxe d'habitation : 10,04 %
- Foncier bâti : 17,66 %
- Foncier non bâti : 29,01 %

Le montant du produit attendu serait de : **117 997,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Les nouveaux taux s'établissent ainsi :

TAXES DIRECTES	TAUX en %	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	10,04	51 073,00 €
Foncier bâti	17,66	52 680,00 €
Foncier non bâti	29,01	14 244,00 €
TOTAUX		117 997,00 €

5. Vote du budget primitif communal 2017

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2017 qui se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	124 070,00 €
012 Charges de personnel	214 550,00 €
014 Atténuation de produits	25 100,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	14 796,00 €
023 Virement section investissement	249 928,77 €
065 Autres charges de gestion courante	68 574,29 €
066 Charges financières	3 526,11 €
067 Charges exceptionnelles	3 200,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	1 178,00 €

Total des Dépenses de Fonctionnement =704 923,17 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	355 222,17 €
070 Produits des services	11 100,00 €
073 Impôts et taxes	217 809,00 €
074 Dotations et participations	90 792,00 €
075 Autres produits gestion courante	30 000,00 €

Total des Recettes de fonctionnement = 704 923,17 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

204 Subventions d'équipement versées	107 228,00 €
21 Immobilisations corporelles	116 407,52 €
23 Immobilisations en cours	171 410,56 €
16 Remboursement d'emprunts	16 586,49 €
020 Dépenses imprévues Investissement	15 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	15 151,29 €

Total des Dépenses d'investissement = 441 783,86 €

Recettes

13 Subventions d'investissement	67 034,00 €
10 Dotations Fonds divers-réserves	35 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement	38 969,84 €
001 Solde d'exécution d'investiss. repo	34 521,96 €
021 Vrt de la section de fonctionnement	249 928,77 €
040 Opérations d'ordre entre section	1 178,00 €
041 Opérations patrimoniales	15 151,29 €

Total des Recettes d'investissement = 441 783,86 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce budget.

6. Travaux supplémentaires : salle de convivialité

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise Leduc pour des travaux supplémentaires à la salle de convivialité pour l'isolation des soubassements pour un montant de 1 148,83 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise Leduc pour un montant de 1 148,83 € TTC.

Il a également été demandé un devis complémentaire auprès de l'entreprise SMTCS pour un complément du garde-corps de la rampe d'accès. Une offre a été proposée à 1368,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise SMTCS pour un montant HT de 1 368,00€.

7. Informations diverses

Travaux carrefour « le Coignet » : Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme des travaux transmis par le Conseil Départemental de la Manche. Ces

informations seront ajoutées sur le site internet de la commune. Les riverains seront directement avertis par courrier par le Conseil Départemental.

La séance est levée à 17h15.